



**REPUBLIQUE DU BURUNDI  
ASSEMBLEE NATIONALE**

**DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE  
NATIONALE, TRES HONORABLE GELASE DANIEL NDABIRABE, A  
L'OCCASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE LA SESSION  
PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE DECEMBRE 2022**

**Bujumbura, le 1<sup>er</sup> décembre 2022**

- **Eternel, Notre Dieu ;**
- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Procureur Général de la République ;**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs les Membres du Corps diplomatique et consulaire accrédités au Burundi ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales ;**
- **Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Spéciale des Terres et Autres Biens ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres des Corps de Défense et de Sécurité;**
- **Monsieur le Maire de la ville de Bujumbura ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Commissions et Conseils nationaux spécialisés ;**
- **Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations de la société civile ;**
- **Distingués Invités ; Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

1. Conformément à l'article 179 de la Constitution de la République du Burundi de 2018 et à l'article 62 du Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale d'août 2021, nous procédons, ce 1<sup>er</sup> décembre, à l'ouverture solennelle de la session parlementaire ordinaire de décembre 2022.
2. Commençons tout d'abord par rendre grâce à Dieu le Tout-Puissant pour les bienfaits dont Il ne cesse de nous combler.
3. Nous saisissons ensuite cette occasion pour accueillir avec joie et gratitude tous les invités qui se sont joints à l'Assemblée nationale durant cette cérémonie.
4. Nous souhaitons également aux Honorables Députés la bienvenue et un bon retour des vacances parlementaires du mois de novembre 2022 qui, sans doute, ont été fructueuses.

**Honorables Députés;**

5. Fidèles à vos habitudes, vous avez consacré cette période de vacances pour vous rapprocher de vos concitoyens dans le but d'écouter leurs doléances, d'échanger avec eux sur les grandes questions de la vie nationale, et de vous joindre à leurs efforts dans les travaux de développement communautaire, tout en soutenant certaines causes sociales.
6. En outre, nous vous félicitons pour avoir accepté d'interrompre vos vacances pour participer à la session extraordinaire tenue du 14 au 25 novembre 2022, conformément au Décret n°100/147 du 14 novembre 2022 portant modification du Décret n°100/145 du 11 novembre 2022.
7. Le Décret qui l'a convoquée avait pour objet l'approbation de l'Ombudsman, la prestation de serment du nouvel Ombudsman et celle des membres de la Commission Vérité et Réconciliation, CVR en sigle, ainsi que l'analyse et l'adoption des quatre (4) projets de lois suivants :
  - i. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de don n°E1280-BI pour le financement du projet de résilience des Transports du Burundi (PRT) entre le Gouvernement de la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;*
  - ii. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de financement IDA n°E0700-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement en faveur du projet de Facilitation du Commerce et d'Intégration dans la Région des Grands Lacs (PFCIGL) ;*
  - iii. Le Projet de loi portant deuxième amendement à l'accord de financement du projet d'Intensification de la production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi (PIPARV-B) par intégration du Don n°2000003623 de 9 994 500USD du Fonds Vert pour le Climat (FVC) ; et*
  - iv. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de financement IDA n°E0930-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement en faveur du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN).*
8. Ainsi, ces quatre projets de loi ont été analysés et adoptés. Le nouvel Ombudsman et les membres de la CVR ont prêté serment devant le

Président de la République et devant le Parlement, en date du 22 novembre 2022 dans cet Hémicycle. L'Assemblée nationale profite de cette occasion pour leur adresser ses sincères félicitations et leur souhaite pleins succès dans l'accomplissement de leurs différentes missions.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

9. Au cours de ces vacances parlementaires du mois de novembre 2022, les Membres du Bureau de l'Assemblée nationale ont effectué des descentes sur terrain pour participer à des activités diversifiées. Ainsi, en notre qualité de Président de l'Assemblée nationale, nous avons participé à la 16<sup>ème</sup> Edition du Flambeau de la paix, organisée sous le thème : « Témoignons notre amour patriotique à travers une bonne gestion de la chose publique ». Dans la province de Kayanza, le Flambeau de la paix a éclairé les travaux de bétonnage d'une salle multifonctionnelle en cours de construction en commune Muruta.
10. L'Assemblée nationale félicite le peuple burundais qui a déjà compris la nécessité de profiter des dividendes de la paix. En effet, depuis ses débuts en 2006, le Flambeau de la paix a fait le tour du Burundi pour appuyer le développement, tout en mettant un accent particulier sur la protection des infrastructures sociales et des ressources naturelles.
11. Toujours durant les vacances parlementaires, nous nous sommes également rendus sur le chantier qui va abriter une grande unité de transformation de jus fruitiers sur la colline de Kinga en commune et province de Kayanza. Dans le cadre de la construction de l'Institut Supérieur Polytechnique de Kayanza sis à Ruganza en commune Matongo, nous y avons effectué des travaux communautaires de développement qui consistaient en la fabrication de briques.
12. Nous avons apprécié l'étape franchie par les travaux de construction de ces deux projets, car ils servent d'exemples évidents que le peuple burundais est capable de construire, par ses propres moyens, un pays où le développement est une réalité.

13. De son côté, le Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale, Honorable Dr Sabine NTAKARUTIMANA, s'est rendu dans la province de Muyinga. En compagnie de la caravane du Flambeau de la paix, les participants à cet événement ont effectué des travaux communautaires sur le chantier du futur bureau provincial de cette province en cours de construction.
14. Le Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale a également visité la commune de Giteranyi pour se rendre compte de l'état d'avancement des réalisations, dans le cadre du projet d'extension de deux écoles fondamentales, et pour inaugurer une infrastructure sanitaire et le centre d'enseignement des métiers de Ruzo.
15. Le Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale a aussi pris part à la réunion dirigée par le Premier Ministre à Muyinga, qui avait pour but l'évaluation de l'état des lieux, sur l'ensemble du territoire de notre pays, en matière de développement du pays, de bonne gouvernance et de démocratie.
16. Dans l'optique de promouvoir le développement économique et social, l'Honorable Dr Sabine NTAKARUTIMANA, a procédé à l'ouverture de la Microfinance BAOBAB, basée dans la province de Gitega. L'Assemblée nationale encourage vivement les initiatives qui visent à se regrouper en sociétés coopératives en vue d'améliorer la production et de lutter contre la pauvreté, l'objectif étant de faire en sorte que chaque citoyen puisse se nourrir et avoir en même temps de l'argent en poche.
17. Les Membres du Bureau n'ont pas oublié de participer aux cérémonies de célébration de la semaine du combattant dédiée aux héros de la lutte pour la paix et la démocratie au Burundi.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

18. Au cours des vacances parlementaires, l'Assemblée nationale est également restée active sur le plan de la diplomatie parlementaire. En notre qualité de Président de l'Assemblée nationale, nous avons reçu en audience une délégation suisse de la Division paix et droits de l'homme du Département des Affaires étrangères.

19. Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale, Honorable Abel GASHATSI, a participé à la 78<sup>ème</sup> Session du Comité exécutif et à la 44<sup>ème</sup> Conférence des Présidents d'Assemblées parlementaires nationales de l'Union Parlementaire Africaine, UPA en sigle, qui ont eu lieu à Victoria Falls au Zimbabwe.

20. Par ailleurs, des délégations composées d'Honorables Députés ont représenté l'Assemblée nationale à la 7<sup>ème</sup> Réunion statutaire de la Commission démocratie et bonne gouvernance, et à la 9<sup>ème</sup> Réunion statutaire de la Commission paix et sécurité du Forum des Parlements des Etats membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, FP-CIRGL en sigle, à la 27<sup>ème</sup> Session de la conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, COP27 en sigle, ainsi qu'à la 12<sup>ème</sup> Edition des jeux interparlementaires de la Communauté Est-Africaine organisée à Djouba en République du Soudan du Sud.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

21. Au cours de cette session parlementaire ordinaire de décembre 2022, l'Assemblée nationale compte poursuivre sa mission d'analyser et de voter des lois que lui confère l'article 163 de la Constitution de la République du Burundi. Ainsi, l'ordre du jour qui lui a été transmis par le Gouvernement comprend les projets de lois suivants :

- i. Le Projet de loi organique portant modification de la loi n°1/08 du 14 mars 2005 portant Code de l'Organisation et de la Compétence Judiciaires ;*
- ii. Le Projet de loi portant révision du Code de Procédure Civile ;*
- iii. Le Projet de loi portant révision de la loi n°1/004 du 9 juillet 1996 portant organisation et fonctionnement du Notariat ainsi que le Statut de Notaire ;*

- iv. *Le Projet de loi portant ratification de l'accord commercial entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement de la République du Burundi ;*
- v. *Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord entre le Gouvernement de la République d'Indonésie et le Gouvernement de la République du Burundi sur l'exemption de visas pour les détenteurs des passeports diplomatiques et de service ; et*
- vi. *Le Projet de loi portant révision du statut de la profession d'Avocat.*

22. Le vote des lois ne sera pas la seule activité parlementaire de cette session ordinaire du mois de décembre 2022. En effet, l'Assemblée nationale s'acquittera de sa mission de contrôle de l'action gouvernementale et celle de représenter le peuple. C'est pour cela que le calendrier des activités de cette session va comprendre également des séances de questions orales qui seront adressées aux membres du Gouvernement. L'Assemblée nationale prie les membres du Gouvernement d'être disponibles, comme ils l'ont toujours été, pour répondre aux questions des Honorables Députés lors de ces séances.

23. De plus, des descentes sur terrain, des séminaires et ateliers de renforcement des capacités ainsi que des activités à caractère diplomatique pourront être organisés. C'est dans cette optique que l'Assemblée nationale exhorte les Honorables Députés à donner le meilleur d'eux-mêmes pour s'acquitter de leurs missions constitutionnelles.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

24. Avant de conclure, au niveau de la diplomatie, l'Assemblée nationale salue le travail très louable qui est en train d'être accompli par le Chef de l'Etat et Président en exercice de la Communauté Est-Africaine, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, en synergie avec ses Homologues et d'autres acteurs de premier rang de la Région des Grands Lacs, en vue de trouver une issue heureuse aux conflits violents qui ensanglantent l'Est de la République Démocratique du Congo.
25. Enfin, nous ne saurions terminer notre propos sans exprimer nos très sincères remerciements à tous les partenaires de l'Assemblée nationale et à tous les amis du Burundi pour leur soutien multiforme qui a toujours été très précieux et apprécié. Nous les prions d'être constamment aux côtés du peuple burundais. Notre vœu le plus cher est que ce peuple aille de l'avant dans ses efforts d'être acteur de son propre développement socio-économique et de consolider davantage une paix acquise après de très lourds sacrifices.
26. C'est sur ce vœu que nous déclarons ouverts les travaux de la session parlementaire ordinaire de décembre 2022.

**NOUS VOUS REMERCIONS.**